



COMMISSION EUROPEENNE

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA CULTURE

TRADUCTION NON-OFFICIELLE

REUNION DE HAUT NIVEAU SUR L'EDUCATION ET LA FORMATION

ENTRE LA COMMISSAIRE EUROPEENNE ANDROULLA VASSILIOU

ET LES DIRIGEANTS DES PARTENAIRES SOCIAUX EUROPEENS

Bruxelles, 16 octobre 2013

**Propositions devant baliser la voie à suivre pour le renforcement de la coopération
entre les services d'éducation et de formation de la Commission et les partenaires
sociaux européens sur le terrain¹**

L'éducation et la formation sont au centre même de la stratégie Europe 2020 pour la croissance et l'emploi ainsi que du Semestre européen. Ainsi que cela a été mis en relief dans de récentes initiatives de politique, notamment la Communication de la Commission « Repenser l'économie » de novembre 2012 et les conclusions du Conseil qui en ont résulté en février 2013, progresser concrètement dans la mise en œuvre de la politique dans les domaines de l'éducation et de la formation exige une implication forte des partenaires sociaux.

La connaissance exhaustive de la situation propre à chaque pays et la compréhension parfaite des défis sous-jacents donne aux **partenaires sociaux européens**, prenant appui sur la grande expertise de leurs membres, **la capacité de jouer un rôle absolument unique dans la conception des politiques et des programmes de l'UE, et de se porter garants de leur efficacité, de leur mise en œuvre et de leur incidence dans les Etats membres.**

D'ores et déjà, les partenaires sociaux sont parties prenantes dans différents organes qui ont pour finalité d'apporter un appui au développement de la politique de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) de l'UE et jouent un rôle actif dans ces enceintes, à savoir : le Comité consultatif pour la formation professionnelle (CCFP), le

¹ CES – BUSINESSEUROPE – CEEP – UEAPME – CSEE - FEEE

Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) et d'autres organismes concernés par la mise en œuvre du processus de Copenhague. En outre, différentes formes de coopération se sont progressivement mises en place dans d'autres domaines des politiques d'éducation et de formation de l'UE, s'agissant notamment des Groupes de travail du dialogue social sectoriel européen de l'éducation et de la Méthode ouverte de coordination.

Dans ce contexte, et à l'occasion d'une **réunion informelle de haut niveau qui se tiendra le 16 octobre 2013**, la Commissaire européenne Androulla Vassiliou et les dirigeants des organisations interprofessionnelles et des partenaires sociaux qui sont parties prenantes au dialogue social sectoriel européen de l'éducation sont convenus de coopérer plus étroitement sur les politiques d'éducation et de formation de l'UE.

Cette coopération sera centrée sur des **contributions concrètes aux résultats** et prendra en considération les éléments suivants :

- le rôle des partenaires sociaux dans l'amélioration générale de l'éducation et de la formation par les liens qu'ils créent entre le monde de l'éducation et le monde du travail, spécifiquement en identifiant les savoir-faire requis pour répondre aux besoins du marché de l'emploi ;
- la rationalisation des initiatives, des outils et des organes de l'UE compétents pour l'éducation et la formation ;
- la mise à disposition d'une éducation et d'une formation de qualité en préconisant une plus grande efficacité des réformes prenant en compte la mission élargie de l'éducation et de la formation ainsi que le rôle et la participation des partenaires sociaux, aux niveaux appropriés ;
- la consultation spécifique des partenaires sociaux sur d'importantes initiatives portant sur les politiques d'éducation et de formation ;
- les modalités selon lesquelles les partenaires sociaux européens et nationaux sont en mesure d'apporter une contribution aux priorités de l'UE en matière d'éducation et de formation par le biais de programmes de l'UE, spécifiquement Erasmus Plus et le Fonds social européen.

Le renforcement de la coopération sera **axé sur les domaines prioritaires** définis par la Commission dans sa Communication « Repenser l'éducation », dont les recommandations propres aux pays s'intégreront dans le Semestre européen et dans d'autres initiatives pertinentes, par exemple la grande coalition en faveur de l'emploi dans le secteur du numérique, notamment :

- 1) éducation de qualité : amélioration des compétences de base dans l'éducation primaire et secondaire, réalisation de l'excellence dans l'enseignement supérieur, y compris les compétences STEM ;
- 2) développement des programmes de cours, des compétences numériques, de l'apprentissage fondé sur le travail, de la transition école/emploi ;
- 3) l'apprentissage tout au long de la vie, l'apprentissage des adultes et l'apprentissage sur les lieux de travail, notamment le partage des coûts ;
- 4) l'investissement dans l'éducation et de la formation et le financement de celles-ci, dans le cadre de réformes nationales.

La coopération étoffera cette liste, les nouveaux dossiers ainsi traités se rapportant essentiellement aux salariés et aux employeurs du secteur de l'éducation, par exemple :

- 1) les stratégies visant à recruter et recycler des enseignants hautement qualifiés et à prendre en charge leur développement, recouvrant la période depuis la formation initiale jusqu'au développement professionnel tout au long de la carrière ;
- 2) les méthodes de mise à disposition de l'éducation dans les écoles, le secteur EFP et l'enseignement supérieur.

Dans ce contexte, **la coopération pourrait être axée plus spécifiquement sur les initiatives suivantes émanant de la Commission européenne :**

- 1) préparation de l'Espace européen des compétences et des qualifications pour concrétiser la transparence et la reconnaissance transfrontalière des qualifications académiques acquises dans l'EFP et dans l'enseignement supérieur, et les résultats de l'apprentissage ;
- 2) mise en œuvre de l'Alliance européenne pour l'apprentissage ;

- 3) ouverture de l'éducation visant à promouvoir l'enseignement et l'apprentissage novateurs par le recours à des technologies nouvelles, et à rendre les ressources de l'éducation plus largement disponibles ;
- 4) contributions des partenaires sociaux aux débats à l'Europe et dans les pays sur l'efficacité et l'efficience du financement des systèmes d'éducation et de formation.

La Commission européenne reconnaît que **les initiatives des partenaires, à l'Europe comme dans les pays, sont en mesure de contribuer au succès de ses programmes, notamment** par le biais des partenariats Erasmus+ (en ce compris les Alliances sectorielles pour les compétences et les Alliances de la connaissance) et des projets soutenus par le Fonds social européen.

En outre, elle s'efforcera de trouver les moyens d'assurer la participation des partenaires sociaux aux Groupes de travail techniques Education & Formation 2020, lorsque cela s'avère opportun, et en tenant compte des capacités des partenaires sociaux.

Pour leur part les partenaires sociaux, grâce à la structure de leurs affiliés dans les Etats membres et par leurs contacts avec les protagonistes du secteur de l'éducation, sont également en mesure de jouer un rôle de premier plan dans le renforcement de la portée des diverses initiatives de grande ampleur émanant de l'UE sur le plan de l'éducation et de la formation auxquels ils apportent leur appui, ainsi qu'il en a été fait état notamment dans le contexte des cadres d'action sur le développement tout au long de la vie des savoir-faire et des compétences (2002) et sur l'emploi des jeunes (2013).

- **Les résultats de la réunion de haut niveau seront présentés aux protagonistes à l'occasion du Forum européen 2013 pour l'éducation, la formation et la jeunesse, fixé aux 17 et 18 octobre 2013.**
- **La Commission et les partenaires sociaux européens se réuniront régulièrement au niveau technique afin d'évaluer les progrès engrangés sur la base des priorités défendues.**